

Rapport | annuel 1998



MUSICACTION 

RAPPORT ANNUEL

Pour l'exercice se terminant
le 31 mars 1998

La Fondation Musicaction
455, rue Saint-Antoine Ouest
Bureau 209
Montréal, Québec
H2Z 1J1

Conception graphique
Boyer Lachance Design

Aviseurs légaux
Brodeur, Matteau, Poirier,
Heenan, Blaikie

Vérificateur
Denis Therrien, c.a. -
Routhier, Scheffer, Therrien,
Tourigny, comptables agréés

Conseil d'administration

Shelley Stein-Sacks
Président

Michel Gendron
Vice-président industrie

Paul-Émile Beaulne
Vice-président radiodiffuseurs

Claude Beaudoin
Trésorier

Ian MacLean
Secrétaire

Pierre Arcand

Rosaire Archambault Jr.

Pierre Bertrand

Jacques Boiteau

Robert Pilon

Lise Richard

Pierre Tremblay

Gilles Valiquette

2 Le rapport du président

3 Le moteur du développement

4 Ses ressources

5 Les jurys

6 L'enregistrement sonore

6 Le prêt participatif

6 PAR APPROBATION DIRECTE

7 Artiste Reconnu

8 Producteur Reconnu

8 Compagnie Accréditée

9 PAR RECOMMANDATION DU JURY

10 L'aide aux auteurs et aux compositeurs

11 La Bourse Musicaction

12 Le vidéoclip

13 Mise en marché et tournée

13 Tournée internationale

13 LE SPECTACLE ÉVÉNEMENT (showcase)

13 LA TOURNÉE DE SPECTACLES

14 Tournée nationale

14 LE SPECTACLE ÉVÉNEMENT DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT D'IMPORTANCE

14 TOURNÉE NATIONALE

15 AIDE AUX PREMIÈRES PARTIES DE SPECTACLES

16 Promotion / Mise en marché internationale - Musique vocale francophone

17 Promotion / Mise en marché nationale - Musique vocale francophone

18 Promotion / Mise en marché nationale - Musique vocale francophone - Dossiers de presse

19 Promotion / Mise en marché internationale - Musique non vocale / Musique classique / Musique du monde

20 Promotion / Mise en marché nationale - Musique non vocale / Musique classique / Musique du monde

21 Promotion / Mise en marché nationale - Musique non vocale / Musique classique / Musique du monde - Dossiers de presse

22 Promotion / Mise en marché nationale et internationale - Démarchage et / ou commercialisation

23 Développement des entreprises

23 Distribution d'enregistrements sonores de musique spécialisée

24 Les certifications, les galas et les concours

26 Le conseil d'administration

27 L'équipe

28 Le rapport du vérificateur

29 Les états financiers

29 Les résultats

30 Le bilan

31 L'évolution de l'encaisse

32 Les notes complémentaires

36 Les renseignements complémentaires

37 Remerciements

Le rapport du président

R.A.M.

L'exercice se terminant le 31 mars 1998 aura été fertile en défis, tant pour le secteur que nous desservons que sur le plan de notre capacité à servir nos partenaires qui, chacun, jouent un rôle important dans la création, l'expression et la commercialisation de notre culture et de notre patrimoine musicaux.

L'injection, fort appréciée, de 1,73 M\$ de capitaux frais, à l'initiative de Mme Sheila Copps et du ministère du Patrimoine, dont elle est titulaire, a marqué l'ouverture de l'exercice. On se souviendra, sans doute, que la nature de ce financement n'a été précisée qu'en tout début d'exercice, ce qui nous a confronté à deux épineux problèmes. Ainsi avons-nous dû élaborer, virtuellement et sans préavis, toute une série de projets de financement et de soutien. Nous croyons sincèrement avoir réussi, dans l'ensemble, à atteindre cet objectif grâce, en grande partie, au vaste processus de consultation qui a toujours orienté nos efforts. Aussi, souhaitons-nous exprimer notre reconnaissance aux personnes et aux organismes qui, en grand nombre, ont généreusement donné de leur temps afin d'accélérer ce processus.

Le second défi s'est révélé encore plus problématique. Si une forte dose d'imagination a présidé à leur élaboration, les nouveaux programmes, par la force des choses, ont dû être définis en fonction des programmes antérieurs qui, dans bien des cas, sont devenus de facto des préalables. Afin d'en arriver à une solution optimale, nous devons analyser à nouveau tant ces programmes antérieurs que les récentes initiatives. Cet exercice est déjà amorcé.

Une autre réalisation digne de mention du dernier exercice fut la mise sur pied d'un Comité consultatif national, auquel participent notamment des représentants des Maritimes, de l'Ouest du Canada et de l'Ontario. Grâce à cette collaboration, nous sommes persuadés d'être encore mieux placés pour répondre aux besoins des artistes francophones d'un océan à l'autre.

Ainsi que tout observateur de notre milieu peut le constater, jamais nous n'avons été confrontés à des dangers plus menaçants. La concentration accrue dans les domaines de la distribution et de la vente au détail, la prolifération de nouvelles technologies et l'émergence de nouveaux modes de distribution n'en sont que quelques-uns. La fragile scène musicale, qui est la nôtre, est plus vulnérable que jamais.

Nous avons, de tout temps, estimé faire partie intégrante de la meilleure solution possible pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et à ceux de demain. Notre structure est unique en son genre et tire sa force des divers éléments constitutifs de Musicaction, aussi bien à son conseil d'administration que dans son processus consultatif. Cette structure, qui reflète notre passé, notre présent et notre avenir, a bien servi notre secteur, sa clientèle et l'ensemble des Canadiens.

Nous sommes persuadés que nous continuons d'incarner l'espoir de notre société et de notre pays de voir se maintenir une forte présence nationale partout où nous nous manifestons et que, tous ensemble, nous continuerons d'affirmer et de développer notre voix et notre identité collectives.

Le président,



Shelly Stein-Sacks

MUSICACTION est une société privée à but non lucratif fondée en août 1985. Ses objectifs sont d'encourager et de stimuler le développement de la musique vocale francophone par les moyens suivants :

- soutenir la production et la mise en marché des enregistrements musicaux canadiens francophones ;
- fournir aux diffuseurs et aux publics canadiens et étrangers une source constante de musique francophone canadienne de qualité ;
- stimuler la demande pour les disques, les œuvres et les interprètes canadiens.

SES CATÉGORIES MUSICALES

MUSICACTION apporte son aide à toutes les catégories musicales.

LA LANGUE ET LE TERRITOIRE

Le champ d'intérêt principal de MUSICACTION est le développement de la musique vocale francophone. Elle y consacre environ 80 % de ses ressources, le reste étant dévolu aux autres catégories musicales. Les demandes pour la musique anglophone sont dirigées vers une organisation sœur établie à Toronto et appelée FACTOR (Foundation to Assist Canadian Talent on Records) dont la mission est à toutes fins utiles la même que celle de MUSICACTION.

FACTOR dispose de ses propres sources de financement privées analogues à celles de MUSICACTION et reçoit aussi une contribution du ministère du Patrimoine canadien.

Ces deux sociétés ont jugé à propos de juxtaposer leurs efforts afin de rendre leur aide disponible à tous les Canadiens, dans une langue ou dans l'autre, les bureaux et le personnel de l'une pouvant représenter l'autre au besoin.

MUSICACTION dispose de trois sources de financement :

- Le ministère du Patrimoine canadien qui participe depuis septembre 1986 aux programmes de MUSICACTION dans le cadre de son Programme d'Aide au Développement de l'Enregistrement Sonore (PADES). Sa contribution a maintenant atteint un total de 19 660 000 \$ depuis l'entrée en vigueur du programme.
- Les entreprises privées de radiodiffusion qui depuis septembre 1985 utilisent volontairement ce moyen pour contribuer au développement du talent musical canadien, dans le cadre de la réglementation du CRTC. La liste de ces sociétés qui appuient MUSICACTION présentement apparaît plus bas. Le total de leurs contributions à ce jour a dépassé les 4 850 000 \$ dont 399 000 \$ pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1998.
- Les producteurs et les maisons de disques qui par leurs remboursements contribuent à l'accroissement des ressources de MUSICACTION. Le total de ces remboursements a maintenant atteint 3 702 239 \$, dont 137 239 \$ pour l'année 1997-1998.

MUSICACTION est fière de présenter la liste de ses commanditaires corporatifs et de leurs stations radiophoniques.

CHUM LIMITED

CHOM-FM, Montréal
CKGM-AM, Montréal

COGÉCO RADIO TÉLÉVISION INC.

CFGL-FM, Laval
CJMF-FM, Québec

COMMUNICATIONS MONT-ROYAL INC.

Q92,5, Verdun
CIQC-AM, Verdun

DIFFUSION POWER INC.

CFEL-FM, Montmagny
CFZZ-FM, St-Jean-sur-Richelieu

LES COMMUNICATIONS MATANE INC.

CHRM-AM
CHOE-FM

MÉTROMÉDIA CMR INC.

CKOI-FM, Verdun
CKVL-AM, Verdun

RADIO DE LA BAIE

CKLE-FM, Bathurst

RADIOMÉDIA

CHRC-AM, Québec
CKAC-AM, Montréal

RADIOMUTUEL INC.

CHIK-FM, Québec
CIGB-FM, Mauricie
CIMO-FM, Estrie
CJAB-FM, Saguenay/Lac-Saint-Jean
CJMM-FM, Rouyn-Noranda
CJMV-FM, Abitibi
CKMF-FM, Montréal
CKTF-FM, Outaouais
CJRC-AM, Gatineau
CKRS-AM, Chicoutimi

RADIO SEPT-ÎLES INC.

CKCN 560

RADIO TÉMISCAMINGUE

CKVM, Ville-Marie

STANDARD BROADCASTING CORPORATION LIMITED

CJAD-AM, Montréal
CJFM-FM, Montréal

SONÈME

CFLO-FM, Mont-Laurier

TÉLÉMÉDIA COMMUNICATIONS INC.

CFIX-FM, Chicoutimi
CHEY-FM, Trois-Rivières
CIMF-FM, Hull
CITÉ-FM, Montréal
CITÉ-FM, Sherbrooke
CITF-FM, Québec
CHLN-AM, Trois-Rivières
CHLT-AM, Sherbrooke

À l'exception des demandes d'aide par approbation directe, toutes les demandes de bourses et de prêts en enregistrement sonore sont soumises à l'évaluation artistique de jurys spécialisés dans chaque catégorie musicale. Deux comités sur trois doivent juger une demande recevable pour que celle-ci soit présentée au conseil d'administration. Ce dernier étudie alors la demande, analyse le budget qui l'accompagne et détermine le montant de l'aide qui sera offert.

Les jurys se composent d'artistes, d'auteurs, de compositeurs et d'interprètes qui sont convoqués par groupe de quatre à sept personnes. Leur participation est entièrement bénévole.

MUSICACTION a tenu à Montréal, Québec et Halifax 30 séances de jurys durant les douze derniers mois, réparties selon les catégories suivantes :

Rock Pop / Pop Adulte / Enfant :	22
Jazz / Musique du Monde / Nouvel-Âge :	4
Classique :	4

Merci aux artistes suivants qui ont bien voulu prêter leur concours et leur compétence à l'une ou plusieurs de ces séances :

Louise Beaudry	Mario Chenart	Nicolas Maranda
Normand Daoust	Sylvain Cossette	Élyse Marquis
Jean-François Denis	Stéphane Côté	Aldo Mazza
Raymond Dessaints	Pascale Coulombe	Daniel Mercure
Michel Donato	Sylvain Coutu	Geneviève Moreau
Marc-André Doran	Stéphane Crythes	Martin Navratil
Luce Dufault	Hélène Dalair	Philippe Noireault
Michel Duguay	Yves Décary	Josée Novembre
David Étienne	Marc Déry	Jonathan Painchaud
Germain Gauthier	Nicolas Desjardins	Sylvie Paquette
François Guy	Ève Déziel	Kevin Parent
Adrien Laurion	Élizabeth Diaga	Geneviève Paris
Len Leblanc	François Dompierre	Marie Philippe
Nelson Minville	Estelle Esse	Alain Pomerleau
Charles Papasoff	Jean-Guy Faucher	Louise Portal
Stéphane Tremblay	Joël Ferron	Bernard Primeau
Robert Arsenault	Pierre Fortier	Jean-Guy Prince
Luc Beauséjour	Marc Gabriel	Mario Proulx
Christine Bellier	Mélany Gauvin	Alain Quirion
Pierre Bertrand	Joane Héту	Francine Raymond
Chantal Blanchais	Diane Juster	Judy Richards
Dany Boudreault	Jean-François Lamothe	Yvon Rioux
Isabelle Boulay	Pierre Lamoureux	Michel Robidoux
Patrice Bouliane	Johanne Landry	Louise Samson
François Bourassa	Geneviève Lapointe	Jean Saulnier
Manuel Brault	Alain Lefèvre	Marie-Claire Séguin
Manon Brunet	Robert Léger	Robert Séguin
Édith Butler	Guillaume Lemay-Thivierge	Alain Simard
Pierre Calvé	Pierre Létourneau	Agnès Sohier
Annette Campagne	Éric Maheu	Lise Vézina-Prévost

PRÊT PARTICIPATIF

Le prêt participatif Enregistrement Sonore est destiné aux maisons de disques, producteurs ou artistes qui répondent aux critères de base et qui acceptent la responsabilité de mener le projet à terme. Ce prêt doit servir à financer une production audio.

Les sommes prêtées ne sont assujetties à aucune limite.

Le demandeur doit être en mesure de financer 50 % des frais de production. Il doit pouvoir démontrer aux enquêteurs financiers qu'il dispose des ressources nécessaires pour effectuer ce financement.

Le demandeur doit être propriétaire des bandes maîtresses et s'engager à mettre le disque en marché et à en assurer la promotion. Il doit détenir un contrat de distribution avec un distributeur reconnu par Musicaction.

Le prêt est accordé par approbation directe ou par recommandation du jury selon que le demandeur répond aux critères particuliers inhérents à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- a) par approbation directe;
- b) par recommandation du jury.

MUSICACTION a reçu au total 148 demandes et en a accepté 80 pour un montant total de 1 720 186,27 \$.

A) PAR APPROBATION DIRECTE

L'approbation directe s'adresse aux demandeurs qui, en plus de répondre aux critères de base, se qualifient en fonction de l'une ou l'autre des catégories suivantes :

1. Artiste Reconnu

- Soit un artiste dont les ventes de disques ont atteint 100 000 copies au cours de sa carrière ;
- Soit un artiste dont l'album précédant la demande a été financé par Musicaction et a obtenu un succès commercial suffisant pour récupérer ses coûts de production. Ce succès commercial ne doit pas être antérieur à cinq ans au moment du dépôt de la demande.

2. Producteur Reconnu

- Pour la musique vocale, le producteur doit avoir produit grâce à ses propres ressources financières au moins deux albums ayant obtenu, au cours des deux dernières années, la participation financière de Musicaction. De plus, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 30 000 copies. D'autre part, si l'un de ces albums ne découlait pas d'une entente de production mais de l'exploitation d'une licence, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 50 000 copies pour être considérées ;
- Pour la musique non vocale, le producteur doit avoir produit cinq albums financés par Musicaction au cours des cinq dernières années. Les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 20 000 copies. D'autre part, si l'un de ces albums ne découlait pas d'une entente de production mais de l'exploitation d'une licence, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 35 000 copies pour être considérées.

3. Compagnie Accréditée

- Une maison de disques qui existe depuis au moins trois ans et qui peut démontrer qu'elle a au moins trois accords contractuels de production avec des artistes ;
- Pour la musique vocale, la maison de disques doit avoir produit au cours des deux dernières années, au moins trois albums financés par Musicaction. De plus, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 50 000 copies. D'autre part, si l'un de ces albums ne découlait pas d'une entente de production mais de l'exploitation d'une licence, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 80 000 copies pour être considérées ;
- Pour la musique non vocale, la maison de disques doit avoir produit sept albums financés par Musicaction au cours des cinq dernières années. Les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 35 000 copies. D'autre part, si l'un de ces albums ne découlait pas d'une entente de production mais de l'exploitation d'une licence, les ventes combinées de ces albums doivent avoir atteint au moins 50 000 copies pour être considérées.

1 - Artiste Reconnu

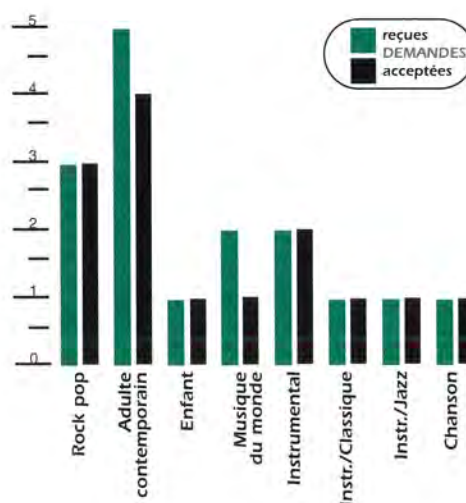
MUSICACTION a reçu 16 demandes et en a accepté 14 pour un montant total de 505 762,73 \$.

QUÉBEC : 14 projets pour un total de 505 762,73 \$.

PATRICK BERNHARDT
JOHANNE BLOUIN
ISABELLE BOULAY
CARMEN CAMPAGNE
ALAIN CARON

COMÉDIE MUSICALE I
DJELEM
ANGÈLE DUBEAU
FRANCINE RAYMOND
JEAN-PIERRE FERLAND

LES COLOCS
PIERRE LÉTOURNEAU
CLAUDE LÉVEILLÉE
MARIE CARMEN



2 - Producteur Reconnu

MUSICACTION a reçu 8 demandes et en a accepté 11 pour un montant total de 277 528,50 \$.

QUÉBEC : 10 projets pour un total de 245 028,50 \$.

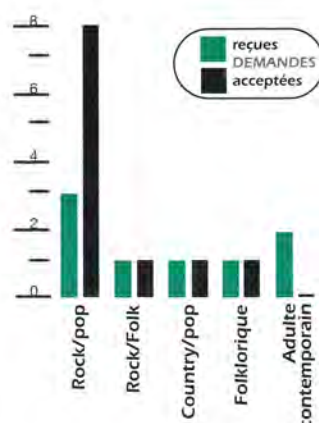
COCO FINALDI
VICKY PARADIS
FRANCE D'AMOUR
OKOUMÉ

HART ROUGE
VILAIN PINGOUIN
LES FABULEUX ÉLÉGANTS

LES MAUVAIS QUARTS D'HEURE
LAURENCE JALBERT
KEVIN PARENT

SASKATCHEWAN : 1 projet pour un total de 32 500 \$.

ÉMILE CAMPAGNE



3 - Compagnie Accréditée

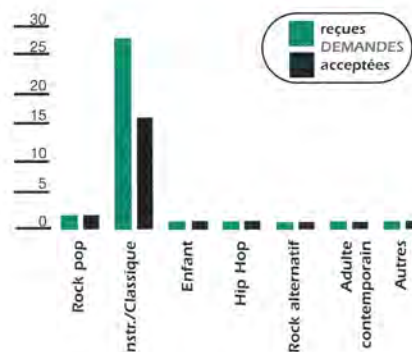
MUSICACTION a reçu 35 demandes et en a accepté 23 pour un montant total de 364 832,10 \$.

QUÉBEC : 23 projets pour un total de 364 832,10 \$.

BASTA
LUC BEAUSÉJOUR
BOUM DING BAND
ANGÈLE DUBEAU
DIANE DUFRESNE
DUO CHAMPION VACHON
ENSEMBLE ANONYMUS

GRYPHON TRIO
SERGEI ISTOMIN
ANTON KUERTI
DON ANDRÉ LABERGE
BERNARD LAGACÉ (3)
ENSEMBLE ARION
KARINA GAUVIN

NODÉJÀ
QUATUOR ALCAN
STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE
MARIE-CHANTAL TOUPIN
TREEVIN, DUBEAU, MARION
MARTINE CHEVRIER
MARA TREMBLAY



B) PAR RECOMMANDATION DU JURY

Pour qu'une demande de prêt soit présentée au conseil d'administration de Musicaction, elle doit répondre aux critères de base et deux jurys différents sur trois doivent l'avoir jugée recevable. Tous les accords de licences doivent également être évalués par jury.

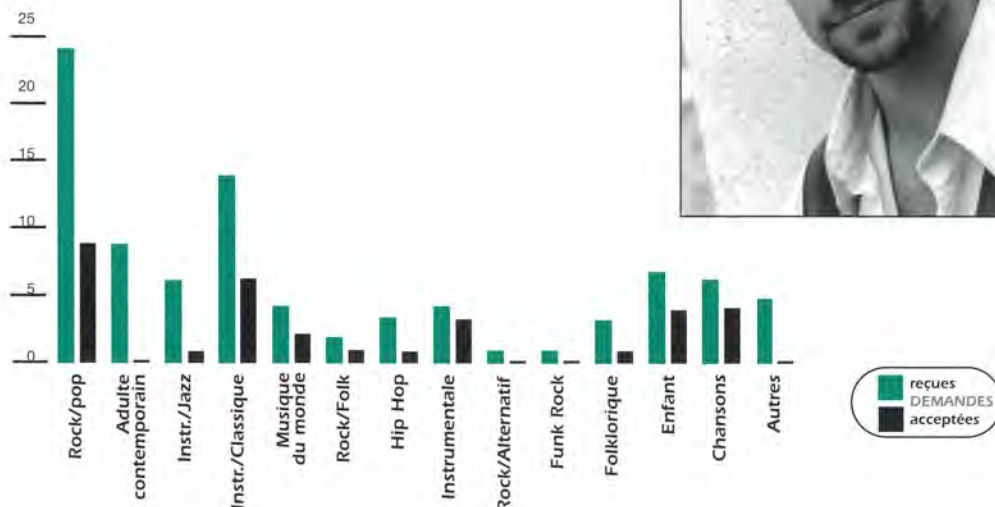
MUSICACTION a reçu 89 demandes et en a accepté 32 pour un montant total de 572 062,94 \$.

QUÉBEC : 31 projets pour un total de 565 562,94 \$.

ACREQ	LMDS
ANN VICTOR	CLAIRE MARCHAND
CLAUDE MCKENZIE	DANIELLE MARTINEAU
MIMI BLAIS	MICHEL MASSÉ
EDGAR BORI	ANDRÉ MOISAN
MANON BRUNET	MONONC'SERGE
MARIO CHENART	PAULO RAMOS GROUP (2)
NATALIE CHOQUETTE	BRUNO PELLETIER
SUZIE DORÉ	JEAN RABOUIN
ENSEMBLE LES BORÉADES DE MONTRÉAL	RUDELUCK
MARIE LACOURCIÈRE	STEPHAN SYLVESTRE
YVES LAFFERIÈRE	GUYLAINE TANGUAY
YVES LAMBERT	TOM ET THOMAS
ISABELLE LAPIERRE	WALTER ET GO
LAYMEN TWAIST	DAVE YOUNG

SASKATCHEWAN : 1 projet pour un total de 6 500 \$.

MICHEL MARCHILDON



L'AIDE AUX AUTEURS ET AUX COMPOSITEURS

Ce programme a pour but d'encourager les auteurs et les compositeurs francophones à écrire un répertoire original tout en cherchant à augmenter la qualité du contenu des chansons destinées à un enregistrement sonore. Cette aide est versée au demandeur, auteur ou compositeur, qui peut démontrer que son œuvre a été enregistrée sur une production audio financée par Musicaction.

Dans le cadre de mesures exceptionnelles, le montant accordé par chanson a été augmenté de 750 \$ à 800 \$ (400 \$ pour les paroles et 400 \$ pour la musique). De façon exceptionnelle également, tout auteur ou compositeur signant à la fois et de façon exclusive les paroles et la musique d'une chanson tout en étant l'interprète devenait éligible à ce programme pour un maximum de 5 chansons.

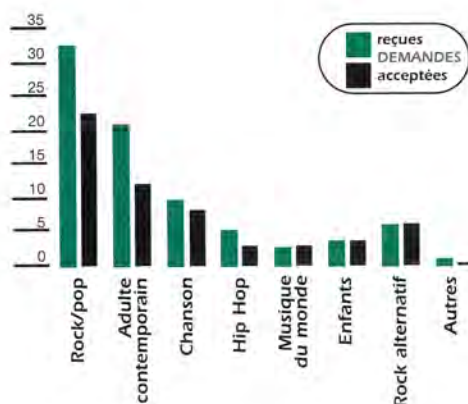
MUSICACTION a reçu 86 demandes et en a accepté 62 pour un montant total de 101 433,12 \$.

QUÉBEC : 62 projets pour un total de 101 433,12 \$.

MARTIN BACHAND
MICHEL BARBEAU
ALAIN BERGE
YVON BILODEAU
NORMAND PIERRE BILODEAU
MARC BONNEAU
EDGAR BORI
STÉPHAN BOUCHER
ANDRÉ BOURDON
RODRIGO BUSTAMANTE
CÉBASTIEN
MARIO CHENART
BENOIT CLÉMENT
JILL COLUCCI
STÉPHAN CÔTÉ
GUYLAINE DAIGNEAULT
YVES DÉCARY
SUZIE DORÉ
GUY DUBUC
DIANE DUFRESNE
MONIQUE FAUTEUX

CHRISTIAN FRAPPIER
LOUIS GAGNÉ
MARIA GALLUCCI
JACQUES GARNEAU
THOMAS GRATON
PHILIPPE GREISS
CYRIL KAMAR
AFRAM KARAZIVAN
GUY KAYE
ALAIN LABONTÉ
PIERRE LÉGARÉ
JEAN-FRANÇOIS LEMIEUX
MARC A. LESSARD
ROGER MAGNAN
ROBERT MARCHAND
LUC MARLEAU
CHRISTIAN MISTRAL
MONONC'SERGE
PAUL NELSON
JEAN-EMMANUEL NJOCK (2)

JONATHAN PAINCHAUD
ÉLOI PAINCHAUD
BRUNO PELLETIER
MARIO PELUSO
HUGO PERREAULT
PIERRE POTVIN
JEAN RABOUIN
JUDI RICHARDS
TOM RIVEST
BENOIT SARRASIN
JOCELYN SAVARD
TIMOTHY SCOTT
JOE SEGRETI
ADIL TAKHSSAIT
GUYLAINE TANGUAY
GUY TOURVILLE
KATIA-ANNE VEILLEUX
FRANÇOIS VIGNEAULT
JUDY HENDERSEN
JOËL FERRON



LA BOURSE MUSICACTION

La Bourse Musicaction s'adresse à tout artiste qui souhaite faire carrière dans l'industrie du disque. Le montant de cette bourse est de 2 000 \$, montant majoré dans le cadre de mesures exceptionnelles à 3 000 \$.

Musicaction est sélective dans le choix de ses boursiers. Elle considère l'originalité et la qualité du contenu artistique des projets présentés comme critères de sélection.

Cette bourse doit servir à la réalisation d'une maquette de qualité comportant trois titres. Ce document sonore de qualité servira de présentation pour l'obtention d'un contrat de disque.

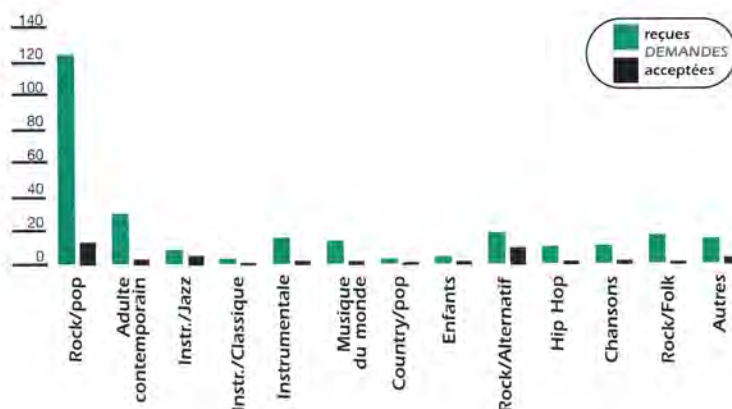
MUSICACTION a reçu 253 demandes et en a accepté 37 pour un montant total de 111 000 \$.

QUÉBEC : 34 projets pour un total de 102 000 \$.

FRÉDÉRIC ALARIE	MARC JAUVIN	GUY PHARAND
ÉLOI AMESSE	JAZZ MO	RÉPERCUSSION
SOPHIE ANCTIL	JEAN THOMAS	NATALIE RICHARD
DAVID BERGERON	KIÉKO	CAMILO ROUMER
GILLES BERNIER	LAIZENZYMES	SYLVAIN DENFER
BERNY BÉRUBÉ	CATHERINE LAMBERT	JEAN-FRANÇOIS THIBAUD
JACQUES BRUNET	PIERRE LANDRY	GUY THOUIN
BURDOCK	GUY LEROUX	SYLVIE TREMBLAY
NICOLA CICCONE	LES BOPPERS	JEAN VIAU
GUY PHARAND		
ET DÉFENSE D'AFFICHER	LES CHIENS	LES MAUVAIS QUARTS D'HEURE
LOUIS-PHILIPPE HÉBERT	LES PSYNOFORTUNS	LES NOUVEAUX PROPHÈTES
INDISCIPLINE		

ONTARIO : 1 projet pour un total de 3 000 \$.
ÉLODIE ST-ONGE AUBUT

MANITOBA : 2 projets pour un total de 6 000 \$.
EDMOND DUFORT
KANICOSA



LE VIDÉOCLIP

Cette aide est accessible à toute maison de disques ou tout producteur de disques propriétaire de la bande maîtresse de la chanson faisant l'objet du vidéoclip.

Musicaction participe au maximum à 50 % des frais de production. Le montant d'aide maximal est de 10 000 \$. Il a été majoré à 15 000 \$ dans le cadre de mesures exceptionnelles. Le demandeur ne doit pas être en situation de bénéfice sur le résultat financier de la production.

Musicaction apporte de préférence son aide à une production audio déjà financée par elle ou par le Conseil des Arts du Canada par le biais de son programme PADES.

Un seul vidéoclip par production audio est accepté. La participation de Musicaction dans ce vidéoclip ne sera pas remboursable par le demandeur.

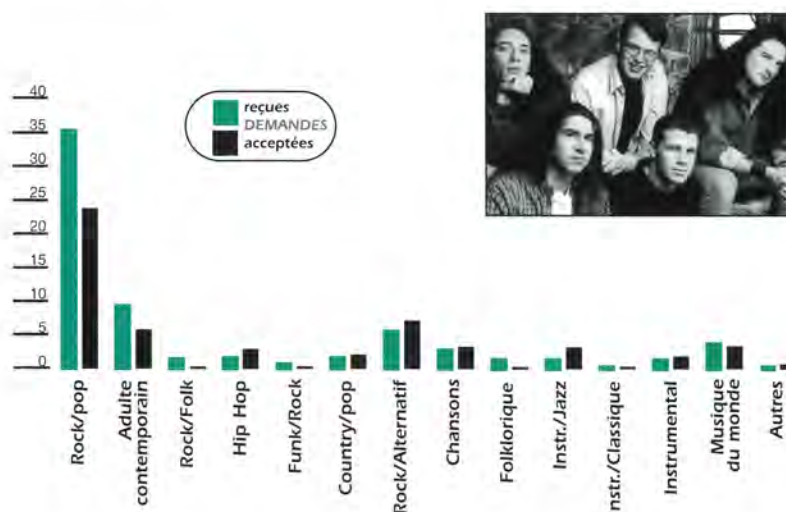
MUSICACTION a reçu 74 demandes et en a accepté 55 pour un montant total de 622 546,67 \$.

QUÉBEC : 55 projets pour un total de 622 546,67 \$.

ANN VICTOR
ANONYMUS
BANLIEUE ROUGE
BASTA (2)
RONALD BÉCHARD
DANIEL BÉLANGER
ANNIE BERTHIAUME
EDGAR BORI
ISABELLE BOULAY
BOUM DING BAND
BRASSE-CAMARADE
ALAIN CARON
MARIO CHENART
LHASA DE SELA
DJELEM
LUCE DUFAULT
ÉVAL MANIGAT

LYSE GRENON
JEAN-PIERRE ISAAC
LAURENCE JALBERT
JEAN THOMAS
KERMESSE
LA GAMIC
ÉRIC LAPOINTE
MICHAEL LAUCKE
MATT LAURENT
JEAN LELOUP
LES 3/4 PUTAINS
LES COLOCS
LES FRÈRES À CH'VAL (2)
LES MARMOTTES APLATIES
LMDS
ÉRIC MAHEU

NOIR SILENCE (2)
OKOUMÉ (2)
BRUNO PELLETIER (2)
CLAIRE PELLETIER
BERNARD PRIMEAU (2)
FRANCINE RAYMOND
JUDI RICHARDS
YANNICK ST-ARNAUD
GUYLAINE TANGUAY
VILLERAY
WALTER ET GO
ZÉBULON
DUBMATIQUE
LARA FABIAN
MARC GABRIEL
DIANE DUFRESNE



TOURNÉE INTERNATIONALE

A- LE SPECTACLE ÉVÈNEMENT (SHOWCASE)

C'est un spectacle unique ou une série de représentations dans le cadre d'un événement d'importance.

La participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des dépenses liées à la participation de l'artiste à cet événement sous réserve que la contribution privée (y compris les revenus étrangers) soit égale à la participation de Musicaction et que celle-ci se limite à l'annulation du déficit. Le producteur peut également choisir une participation de Musicaction à 50 % du déficit si cette formule s'avère plus avantageuse pour lui compte tenu de revenus étrangers plus faibles. Dans le cadre de mesures exceptionnelles, ces deux formes de participation de MUSICACTION ont été fixées à 75 %.

La participation maximale admissible pour Musicaction est de 10 000 \$, montant qui a été majoré de 5 000 \$ lors de la mise en place de mesures exceptionnelles.

L'objectif de la participation de l'artiste à cet événement d'importance est de promouvoir sa carrière afin de stimuler la vente de ses disques sur ce territoire ou d'obtenir un contrat de distribution de disques s'il advenait que son album n'y soit pas déjà mis en marché.

B- LA TOURNÉE DE SPECTACLES

Il s'agit d'une série de représentations publiques dans un territoire où des disques de l'artiste pour qui est faite la demande bénéficient d'une distribution.

La participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des dépenses liées à la participation de l'artiste à cet événement sous réserve que la contribution privée (y compris les revenus étrangers) soit égale à la participation de Musicaction et que celle-ci se limite à l'annulation du déficit. Le producteur peut également choisir une participation de Musicaction à 50 % du déficit si cette formule s'avère plus avantageuse pour lui compte tenu de revenus étrangers plus faibles. Lors de la mise en place de mesures exceptionnelles, la participation maximale de MUSICACTION a été fixée à 75 %.

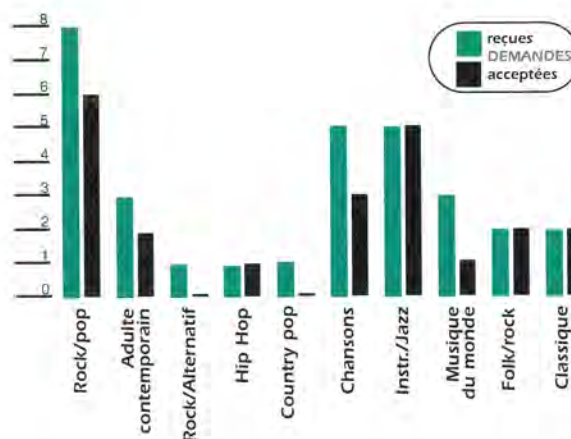
La participation maximum admissible pour Musicaction est de 25 000 \$, montant qui a été majoré à 37 500 \$ lors de l'entrée en vigueur des mesures exceptionnelles.

La tournée de spectacles a pour objectif de promouvoir la carrière de l'artiste et de stimuler la vente de ses disques sur ce territoire.

MUSICACTION a reçu 31 demandes et en a accepté 22 pour un montant total de 305 111,86 \$.

QUÉBEC : 22 projets pour un total de 305 111,86 \$.

DAN BIGRAS (2)
JIM CORCORAN
KEVIN PARENT
ÉDITH BUTLER (2)
LORRAINE DESMARAIS
BERNARD PRIMEAU
ALAIN CARON
DJELEM
MARIE-JO THÉRIO (2)
ROBERT CHARLEBOIS
LARA FABIAN
TRIO FRANÇOIS BOURASSA (2)
NATALIE CHOQUETTE (2)
LOUISE FORESTIER
LA BANDE MAGNÉTIK
JEAN LELOUP
K.C. LMNOP



TOURNÉE NATIONALE

L'artiste pour lequel une demande est déposée doit avoir au moins une production audio déjà distribuée sur le marché national et qui ait été financée par MUSICACTION ou par le Conseil des Arts du Canada par le biais de son programme PADES.

Dans tous les cas, la tournée nationale a pour objet la promotion d'une production audio de l'artiste. Elle peut revêtir trois formes.

A- LE SPECTACLE ÉVÈNEMENT DANS LE CADRE D'UN ÉVÈNEMENT D'IMPORTANCE (SHOWCASE) *

C'est un spectacle unique ou une série de représentations dans le cadre d'un événement d'importance ayant lieu dans une province canadienne autre que celle où réside l'artiste.

La participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des dépenses liées à la participation de l'artiste à cet événement sous réserve que la contribution privée soit égale à la participation de Musicaction et qu'elle se limite à l'annulation du déficit. Le producteur peut également choisir une participation de Musicaction à 50 % du déficit si cette formule s'avère plus avantageuse pour lui.

La participation maximale admissible pour Musicaction est dans ce cas de 5 000 \$.

L'objectif de la participation de l'artiste à cet événement d'importance est de promouvoir sa carrière afin de stimuler la vente de ses productions audio sur ce territoire.

B- TOURNÉE NATIONALE *

Dans le cadre d'une telle tournée, 20 % des représentations doivent avoir lieu à l'extérieur de la province de résidence de l'artiste faisant l'objet de la demande.

La participation de Musicaction peut atteindre 50 % des dépenses liées à la participation de l'artiste à cette tournée sous réserve que la contribution privée soit égale à la participation de Musicaction et qu'elle se limite à l'annulation du déficit. Le producteur peut également choisir une participation de Musicaction à 50 % du déficit si cette formule s'avère plus avantageuse pour lui.

Un montant maximal de 15 000 \$ est accordé par tournée.

Pour un même artiste, le nombre de demandes admissible durant un exercice financier est de deux.



C- AIDE AUX PREMIÈRES PARTIES DE SPECTACLES *

Ce programme a pour but de promouvoir l'album et la carrière d'un artiste en lui permettant de se produire sur scène en première partie d'un artiste connu.

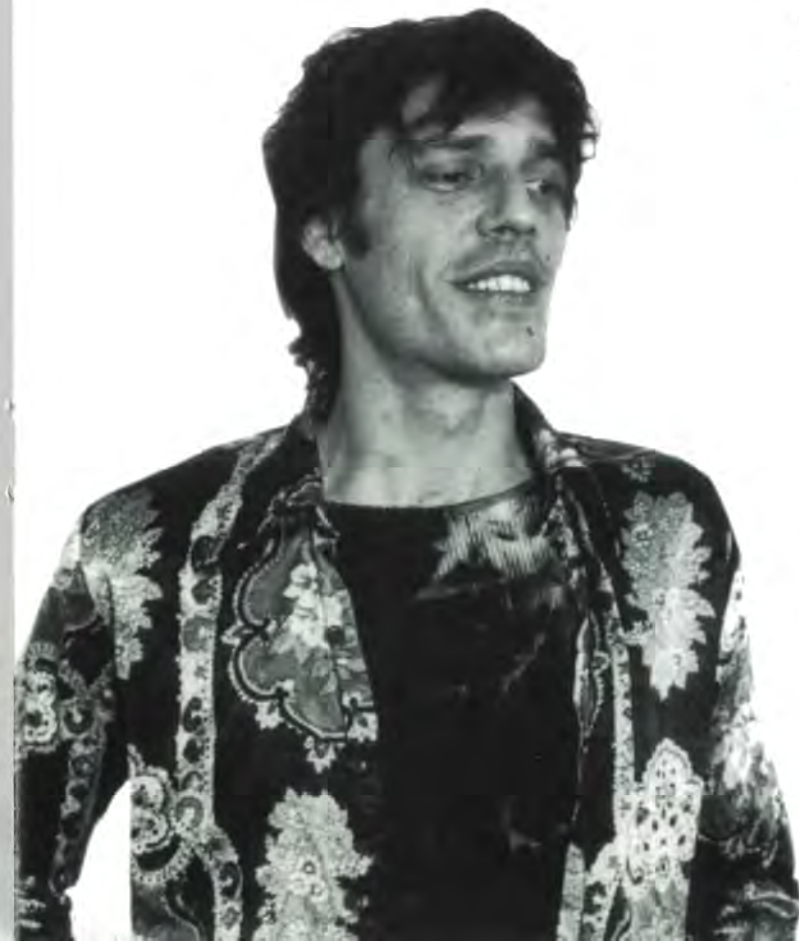
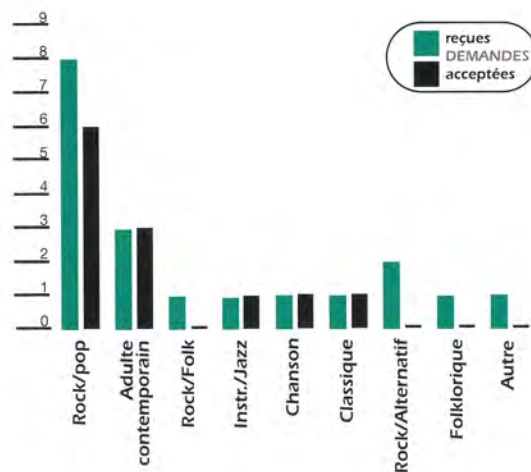
La participation de Musicaction peut atteindre 50 % des dépenses liées à la participation de l'artiste à cette tournée. La participation de Musicaction se limite à 500 \$ par représentation.

** Dans le cadre de mesures exceptionnelles, MUSICACTION a augmenté sa participation financière pour tous les volets de la tournée nationale jusqu'à un maximum de 75 % du budget des projets soumis.*

MUSICACTION a reçu 19 demandes et en a accepté 12 pour un montant total de 102 244,00 \$.

QUÉBEC : 12 projets pour un total de 102 244,00 \$.

DAN BIGRAS
SYLVAIN COSSETTE
MARIE-DENISE PELLETIER ✓
ALAIN CARON
MARIE-MICHÈLE DESROSIERS ✓
FRANCINE RAYMOND (2)
COMÉDIE MUSICALE I
NATALIE CHOQUETTE a ✓
LA BANDE MAGNÉTIK
OKOUMÉ ✓
JEAN LELOUP ✓



PROMOTION/MISE EN MARCHÉ INTERNATIONALE MUSIQUE VOCALE FRANCOPHONE *

Le prêt participatif Promotion/Mise en Marché a pour objectif la promotion et la mise en marché d'une production audio sur un marché étranger. La participation totale de Musicaction pour l'ensemble des trois phases de ce programme, ci-après décrites, est de 50 000 \$.

L'achat de publicité dans les médias sous quelque forme que ce soit ne saurait être supérieur à 20 % du montant total du budget d'un projet.

Ce programme ne s'applique qu'aux productions audio qui bénéficient de contrats de licence et de distribution sur les marchés étrangers.

PHASE 1

La première phase de ce programme permet à Musicaction de participer aux frais de lancement et de mise en marché d'une production audio à l'étranger en assumant au maximum 50 % des coûts directement liés à ces opérations. Cette participation laisse au producteur l'entière liberté du choix des moyens de promotion. La participation maximale de Musicaction relativement à cette phase est de 25 000 \$.

PHASE 2

Dans le cadre de la seconde phase, Musicaction peut participer aux frais subséquents de promotion. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint 25 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 15 000 \$, en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

PHASE 3

La troisième phase de ce programme permet également à Musicaction de participer à des frais promotionnels additionnels. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint 50 000 copies. Cette fois encore, sa participation est limitée à un montant maximum de 10 000 \$, toujours en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

LE SUPPORT COMMERCIAL DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT SCÉNIQUE ("TOUR SUPPORT")

Cet aspect est assimilable à de la promotion. Le montant accordé vient s'ajouter au prêt participatif Promotion/Mise en marché. Le montant maximal est de 10 000 \$. Il ne peut cependant dépasser 50 % des coûts totaux relatifs à ce type d'intervention. Un maximum de 2 interventions est admissible par projet (enregistrement sonore). Il reviendra au producteur de définir les modalités de ce type d'intervention.

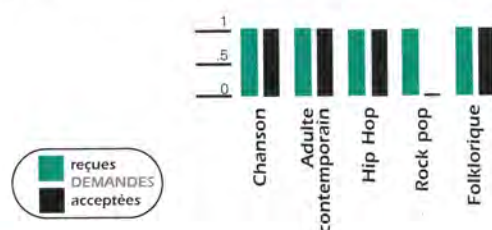
**À titre de mesure exceptionnelle, MUSICACTION a augmenté sa participation financière dans ce programme jusqu'à un maximum de 75 % du budget des projets soumis.*

MUSICACTION a reçu 5 demandes et en a accepté 4 pour un montant total de 53 162,52 \$.

QUÉBEC : 4 projets pour un total de 53 162,52 \$.

DIANE DUFRESNE
MARIE-JO THÉRIO

K.C. LMNOP
SUROÏT



PROMOTION/MISE EN MARCHÉ NATIONALE MUSIQUE VOCALE FRANCOPHONE *

Le prêt participatif Promotion/Mise en marché a pour objectif la promotion et la mise en marché d'une production audio sur le marché national. La participation totale de Musicaction pour l'ensemble des trois phases de ce programme, ci-après décrites, est de 32 500 \$.

PHASE 1

La première phase de ce programme permet à Musicaction de participer aux frais de lancement et de mise en marché d'une production audio en assumant au maximum 50 % des coûts directement liés à ces opérations. Cette participation laisse au producteur l'entière liberté du choix des moyens de promotion. La participation maximale de Musicaction relativement à cette phase est de 12 500 \$.

PHASE 2

Dans le cadre de la seconde phase, Musicaction peut participer aux frais subséquents de promotion. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint 10 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 10 000 \$, en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

PHASE 3

La troisième phase de ce programme permet également à Musicaction de participer à des frais promotionnels additionnels. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint 25 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 10 000 \$, toujours en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

LE SUPPORT COMMERCIAL DANS LE CADRE D'UN ÉVÈNEMENT SCÉNIQUE ("TOUR SUPPORT")

Cet aspect est assimilable à de la promotion. Le montant accordé vient s'ajouter au prêt participatif Promotion/Mise en marché. Le montant maximal est de 5 000 \$. Il ne peut cependant dépasser 50 % des coûts totaux relatifs à ce type d'intervention. Un maximum de 2 interventions est admissible par projet (enregistrement sonore). Il reviendra au producteur de définir les modalités de ce type d'intervention.

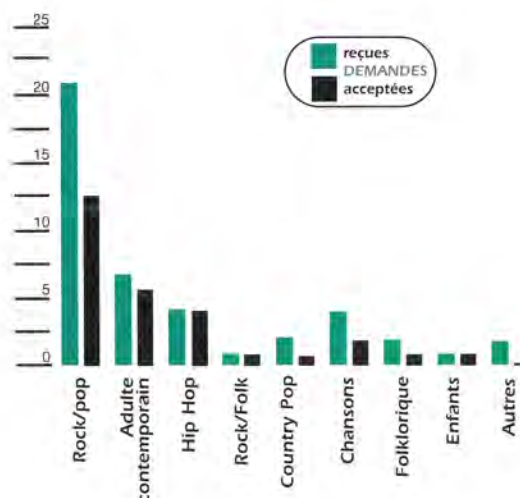
* À titre de mesure exceptionnelle, MUSICACTION a augmenté sa participation financière dans ce programme jusqu'à 75 % du budget des projets soumis.

MUSICACTION a reçu 45 demandes et en a accepté 26 pour un montant total de 430 185,75\$.

QUÉBEC : 25 projets pour un total de 417 685,70 \$.

ISABELLE BOULAY (2) ✓
MONONC'SERGE
LAURENCE JALBERT
MARIO CHENART
MARIE-DENISE PELLETIER
LAYMEN TWAIST
LMDS (2)
GUYLAINE TANGUAY
LOUISE FORESTIER
GASTON MANDEVILLE (2)
FRANCINE RAYMOND

HART ROUGE
DUBMATIQUE
OKOUME (2)
LA GAMIC
SUZIE DORÉ
JUDI RICHARDS
LES FRÈRES À CH'VAL
DIANE DUFRESNE
JEAN RABOUIN
VILAIN PINGOUIN



SASKATCHEWAN : 1 projet pour un total de 12 500 \$.
ÉMILE CAMPAGNE

PROMOTION/MISE EN MARCHÉ NATIONALE MUSIQUE VOCALE FRANCOPHONE DOSSIERS DE PRESSE

Durant cet exercice 1997-1998, un programme exceptionnel et temporaire de dossiers de presse a été mis en place dans le cadre de la Promotion/Mise en marché nationale de la musique vocale francophone.

La participation maximale de MUSICACTION aux frais d'un dossier de presse promotionnel professionnel a été fixée à 6 000 \$.

En plus d'un album financé par MUSICACTION, le demandeur pour être éligible devait satisfaire à deux des cinq critères suivants : l'album était disponible sur le marché ; des prestations scéniques avaient eu lieu au cours de la dernière année ; avoir un dossier de presse actualisé ; avoir des passages radio sur au moins un titre ; et un vidéoclip était diffusé régulièrement.

Le montant de cette aide est ajouté au prêt du demandeur.

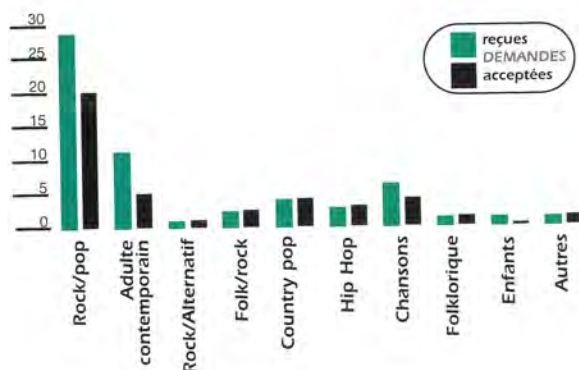
MUSICACTION a reçu 61 demandes et en a accepté 41 pour un montant total de 242 350 \$.

QUÉBEC : 41 projets pour un total de 242 350 \$.

BASTA
MANON BÉDARD
DANIEL BÉLANGER
DAN BIGRAS
CHANTAL BLANCHAIS
EDGAR BORI
ISABELLE BOULAY
BOUM DING BAND
ÉDITH BUTLER
RUDY CAYA
ROBERT CHARLEBOIS
MARIO CHENART
COMA
JIM CORCORAN

DIANE DUFRESNE
JEAN-PIERRE FERLAND
LOUISE FORESTIER
BOURBON GAUTIER
LAURENCE JALBERT
LA BANDE MAGNÉTIK
LA GAMIC
DANIEL LAVOIE
LÉANDRE
JEAN LELOUP
LES FRÈRES À CH'VAL
LMDS
GASTON MANDEVILLE
SYLVAIN COSSETTE

PATRICK NORMAN
GENEVIÈVE PARIS
FRANCINE RAYMOND
JUDI RICHARDS
JEFF SMALLWOOD
SUROÏT
GUYLAINE TANGUAY
MARIE-JO THÉRIO
GILLES VIGNEAULT
VILAIN PINGOUIN
ZÉBULON
ÉLYZABETH DIAGA
DUBMATIQUE



PROMOTION/MISE EN MARCHÉ INTERNATIONALE MUSIQUE NON VOCALE /MUSIQUE CLASSIQUE / MUSIQUE DU MONDE *

Le prêt participatif Promotion/Mise en Marché a pour objectif la promotion et la mise en marché d'une production audio sur le marché international. La participation totale de Musicaction pour l'ensemble des trois phases de ce programme, ci-après décrites, est de 20 000 \$.

Musicaction participe aux frais de promotion et de mise en marché de la musique non vocale, de la musique classique ou de la musique du monde sur le marché international en assumant au maximum 50 % des coûts qu'elle rend admissibles en les jugeant directement liés à ces opérations.

Ce programme ne s'applique qu'aux productions audio qui bénéficient de contrats de licence et de distribution sur les marchés internationaux.

PHASE 1

La première phase de ce programme permet à Musicaction de participer aux frais de lancement et de mise en marché d'une production audio en assumant au maximum 50 % des coûts directement liés à ces opérations. Cette participation laisse au producteur l'entière liberté du choix des moyens de promotion. La participation maximale de Musicaction relativement à cette phase est de 8 000 \$.

PHASE 2

Dans le cadre de la seconde phase, Musicaction peut participer aux frais subséquents de promotion. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint au moins 10 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 6 000 \$, en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

PHASE 3

La troisième phase de ce programme permet également à Musicaction de participer à des frais promotionnels additionnels. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint au moins 20 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 6 000 \$, toujours en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

LE SUPPORT COMMERCIAL DANS LE CADRE D'UN ÉVÈNEMENT SCÉNIQUE ("TOUR SUPPORT")

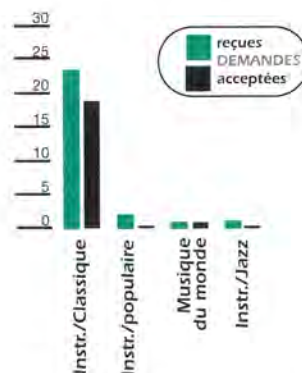
Cet aspect est assimilable à de la promotion. Le montant accordé vient s'ajouter au prêt participatif Promotion/Mise en marché. Le montant maximal est de 6 000 \$. Il ne peut cependant dépasser 50 % des coûts totaux relatifs à ce type d'intervention. Un maximum de deux interventions est admissible par projet (enregistrement sonore). Il reviendra au producteur de définir les modalités de ce type d'intervention.

** Dans le cadre de mesures exceptionnelles, MUSICACTION a augmenté sa participation financière dans ce programme jusqu'à 75 % du budget des projets soumis.*

MUSICACTION a reçu 28 demandes et en a accepté 20 pour un montant total de 92 250,00 \$.

QUÉBEC : 20 projets pour un total de 92 250,00 \$.

LUC BEAUSÉJOUR	ANGÈLE DUBEAU/MARION (MOZART)
KARINA GAUVIN	DOM ANDRÉ LABERGE (2)
LES MOINES DE	GENEVIÈVE SOLY
ST-BENOÎT DU LAC	ANGÈLE DUBEAU ET
DJELEM ✓	L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
SERGEI ISTOMIN	BERNARD LAGACÉ ✓
ALVARO PIERRI ET	STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE
L'ENSEMBLE AMATI	DUO CAMPION VACHON ✓
ANGÈLE DUBEAU	TRIO GRYPHON ✓
ANTON KUERTI ✓	ENSEMBLE ARION
QUATUOR ALCAN (2) ✓	



PROMOTION/MISE EN MARCHÉ NATIONALE MUSIQUE NON VOCALE / MUSIQUE CLASSIQUE / MUSIQUE DU MONDE *

Le prêt participatif Promotion/Mise en Marché a pour objectif la promotion et la mise en marché d'une production audio sur le marché national. La participation totale de Musicaction pour l'ensemble des trois phases de ce programme, ci-après décrites, est de 12 000 \$.

Musicaction participe aux frais de promotion et de mise en marché de la musique non vocale, de la musique classique ou de la musique du monde sur le marché national en assumant au maximum 50 % des coûts qu'elle rend admissibles en les jugeant directement liés à ces opérations.

PHASE 1

La première phase de ce programme permet à Musicaction de participer aux frais de lancement et de mise en marché d'une production audio en assumant au maximum 50 % des coûts directement liés à ces opérations. Cette participation laisse au producteur l'entière liberté du choix des moyens de promotion. La participation maximale de Musicaction relativement à cette phase est de 6 000 \$.

PHASE 2

Dans le cadre de la seconde phase, Musicaction peut participer aux frais subséquents de promotion. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint au moins 5 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 3 000 \$, en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

PHASE 3

La troisième phase de ce programme permet également à Musicaction de participer à des frais promotionnels additionnels. Cela est possible lorsque les ventes de la production audio ont atteint au moins 10 000 copies. Cette nouvelle injection est limitée à un montant maximum de 3 000 \$, toujours en tenant compte du fait que la participation de Musicaction peut atteindre au maximum 50 % des coûts.

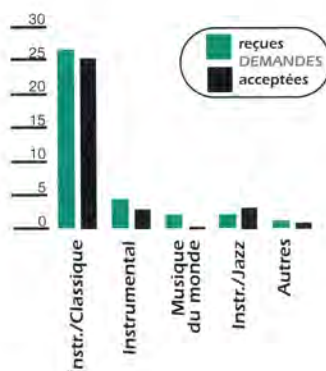
LE SUPPORT COMMERCIAL DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT SCÉNIQUE ("TOUR SUPPORT")

Cet aspect est assimilable à de la promotion. Le montant accordé vient s'ajouter au prêt participatif Promotion/Mise en marché. Le montant maximal est de 4 000 \$. Il ne peut cependant dépasser 50 % des coûts totaux relatifs à ce type d'intervention. Un maximum de deux interventions est admissible par projet (enregistrement sonore). Il reviendra au producteur de définir les modalités de ce type d'intervention.

**À titre de mesure exceptionnelle, la participation maximale de Musicaction dans ce programme a été majorée jusqu'à 75 % du budget des projets soumis.*

MUSICACTION a reçu 36 demandes et en a accepté 32 pour un montant total de 141 072,36 \$.

QUÉBEC : 32 projets pour un total de 141 072,36 \$.



ADISQ
LES VOIX HUMAINES
ANDRÉ GAGNON ✓
MIMI BLAIS
ALVARO PIERRI
SERGEI ISTOMIN
NATALIE CHOQUETTE
QUATUOR ALCAN (2)
DOM ANDRÉ LABERGE (2)
DUBEAU/MARION (MOZART)
STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE
LES BORÉADES DE MONTRÉAL
ANGÈLE DUBEAU /
ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN
CHARLES PAPASOFF
TRIO GRYPHON ✓

ENSEMBLE ARION
LUC BEAUSÉJOUR
MICHEL MASSÉ
KARINA GAUVIN
ALAIN CARON
BERNARD PRIMEAU JAZZ ENSEMBLE
ANTON KUERTI ✓
ANGÈLE DUBEAU (2)
GENEVIÈVE SOLY ✓
BERNARD LAGACÉ ✓
DUBEAU/MARION (DEBUSSY)
DANIEL TAYLOR ✓

LES MOINES DE ST-BENOÎT DU LAC
DUO CAMPION VACHON ✓

PROMOTION/MISE EN MARCHÉ NATIONALE MUSIQUE NON VOCALE / MUSIQUE CLASSIQUE / MUSIQUE DU MONDE DOSSIERS DE PRESSE

Durant cet exercice 1997-1998, un programme exceptionnel et temporaire a été mis en place dans le cadre de la Promotion/Mise en marché nationale de la musique non vocale.

La participation maximale de MUSICACTION aux frais d'un dossier de presse promotionnel professionnel a été fixée à 6 000 \$.

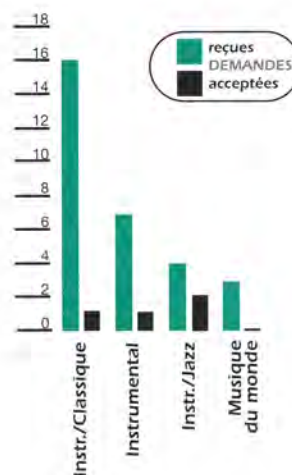
En plus d'un album financé par MUSICACTION, le demandeur pour être éligible devait satisfaire à deux des cinq critères suivants : l'album était disponible sur le marché ; des prestations scéniques avaient eu lieu au cours de la dernière année ; avoir un dossier de presse actualisé ; avoir des passages radio sur au moins un titre ; et un vidéoclip était diffusé régulièrement.

Le montant de cette aide est ajouté au prêt du demandeur.

MUSICACTION a reçu 30 demandes et en a accepté 4 pour un montant total de 24 000,00 \$.

QUÉBEC : 4 projets pour un total de 24 000,00 \$.

PHILIPPE LEDUC
BERNARD PRIMEAU
ALAIN CARON
NATALIE CHOQUETTE



PROMOTION/MISE EN MARCHÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE DÉMARCHAGE ET/OU COMMERCIALISATION

Le programme a pour objectif le démarchage et/ou la commercialisation d'une production audio en effectuant des déplacements d'affaires ou en participant à des foires commerciales spécialisées.

Dans le cas d'un démarchage et/ou d'une commercialisation au niveau national, le déplacement doit avoir lieu dans une province canadienne autre que celle où réside le demandeur.

Le programme s'adresse aux producteurs de disques, aux maisons d'édition, aux gérants d'artistes, aux compagnies de distribution ainsi qu'aux associations professionnelles sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'enregistrement sonore.

Ce type d'aide s'applique à un déplacement d'un maximum de 7 jours par ville et de 14 jours par voyage.

Le montant d'aide maximum par demandeur est de 13 000 \$ par année. Les associations professionnelles sans but lucratif font exception à ce maximum. Il faut toutefois noter que le financement au moyen de programmes fédéraux ne peut excéder 75 % du total des dépenses.

MUSICACTION a reçu 122 demandes et en a accepté 69 pour un montant total de 140 390,61 \$.

QUÉBEC : 66 projets pour un total de 136 931,11 \$.

ADISQ
PRODUCTION FOLLE-AVOINE (8)
ÉDITIONS MUSIQUE VARIOLE (2)
DEL MONTE MUSIQUE INC. (6)
PRODUCTIONS DANIEL LAFRANCE (5)
GROUPE ÉDITORIAL MUSINFO (2)
DIRECTION D'ARTISTES FLEMING
PRODUCTIONS PIERRE TREMBLAY
GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS (4)
DISQUES AUDIOGRAMME (2)
UNIDISC MUSIC
INTERMÈDE COMMUNICATIONS
DISQUES M.P.V.
DISTRIBUTION ANALEKTA (2)
LES PRODUCTIONS MILLE-PATTES
DISQUES TOX (3)
DISTRIBUTION SÉLECT

ÉDITIONS BLOC-NOTES (3)
ADISQ (MIDEM LATIN 97)
PRODUCTIONS BRENNAN
ENREGISTREMENTS ANALEKTA (2)
DEMUZIK ENTERTAINMENT
PRODUCTIONS PASCALE GRAHAM
GROUPE M.P.L.
DISQUES ARTISTE
PRODUCTIONS ROMARTIS
INTERDISC DISTRIBUTION
DISQUES DEROCK
MCM GESTION ARTISTIQUE INC.
ISBA MUSIC ENTERTAINMENT
DISQUES STAR (3)
DISTRIBUTION MUSICOR/GAM
LES PRODUCTIONS TEMPO PRIMO (4)

NOUVEAU-BRUNSWICK : 3 projets pour un total de 3 459,50 \$.

DISTRIBUTION PLAGES LTÉE
GIRAFE PRODUCTION (2)

Développement des entreprises

R.A.M.

Ce programme a pour but d'aider au développement des entreprises oeuvrant dans le domaine de l'enregistrement sonore. Trois formes d'aide sont apportées : un support à la gestion d'entreprise (ressources humaines, gestion financière, gestion de la production et de la distribution) ; une aide aux initiatives d'envergure touchant à la promotion et/ou à la commercialisation; et une aide aux activités de perfectionnement professionnel (cours de perfectionnement, stages de formation, colloque).

Ce programme peut en outre permettre le financement d'activités spécifiques de promotion réalisées par des associations professionnelles à but non lucratif oeuvrant dans le domaine de l'enregistrement sonore.

La participation financière de Musicaction est variable suivant le cas, mais elle ne dépassera jamais 50 % du budget nécessaire à la réalisation du projet.

Les maisons de disques, les producteurs, les maisons d'édition, les gérants d'artistes, les compagnies de distribution et les associations professionnelles à but non lucratif doivent répondre pour être éligibles, outre aux critères particuliers inhérents à leur catégorie de demandeurs, aux critères de base suivants : être en activité depuis au moins 2 ans ; être canadien et correspondre aux normes de la propriété canadienne ; et être en mesure de présenter un état de leur situation financière et un plan d'affaires.

MUSICACTION a reçu 14 demandes et en a accepté 9 pour un montant total de 142 247,50 \$.

QUÉBEC : 5 projets pour un total de 110 500,00 \$.

ADISQ (2)

ISBA MUSIQUE

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL

FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CHANSON DE GRANBY

ALBERTA : 2 projets pour un total de 16 747,50 \$.

ACFA (2)

NOUVELLE-ÉCOSSE : 1 projet pour un total de 10 000,00 \$.

ECMA

NOUVEAU-BRUNSWICK : 1 projet pour un total de 5 000,00 \$

LA FRANCOFÊTE DE MONCTON

Distribution d'enregistrements sonores de musique spécialisée

R.A.M.

Dans le cadre de ce programme, la musique spécialisée comprend toute production musicale qui dans sa motivation et/ou son contenu ne cherche pas systématiquement à répondre à la demande du marché grand public telle que conçue et définie dans le contexte de l'industrie commerciale.

L'aide apportée par Musicaction est destinée aux distributeurs d'enregistrements de musique spécialisée au Canada ou à l'étranger.

Les sommes correspondant à cette aide sont sans limites. Elles ne doivent pas dépasser 50 % des coûts totaux de production.

L'appui offert par Musicaction aux entreprises se fera sous la forme d'une participation financière directe dans leurs activités de distribution. Les projets admissibles comprennent, entre autres, la production de catalogues et la production de compilations.

MUSICACTION a reçu 2 demandes et en a accepté 2 pour un montant total de 30 821,00 \$.

QUÉBEC : 2 projets pour un total de 30 821,00 \$.

DAME

DISTRIBUTION ANALEKTA

Les certifications les galas et les concours

R.A.M.

CERTIFICATIONS DE LA CRIA

Sept albums auxquels MUSICACTION a apporté son aide financière ont reçu une certification de tirage par la CRIA (Canadian Recording Industry Association) durant l'année.



TRIPLE PLATINE

Kevin Parent
Pigeon D'argile



PLATINE

La Bottine Souriante
La Mistrine



PLATINE

Bruno Pelletier
Miserere



OR

Sylvain Cossette
Blanc



OR

Les Colocs
Atrocetomique



OR

Carmen Campagne
Enchantée



OR

Vilain Pingouin
Roche et Roule

GALA DE L'ADISQ 1997

Les productions financées par MUSICACTION ont obtenu au total 46 nominations lors du 19^e Gala de l'ADISQ. Sept de celles-ci ont mérité des Félix :

Lara Fabian - Pure

Album de l'année - populaire

Jean Laloup - Le Dôme

Auteur ou compositeur de l'année

Zébulon - L'œil du Zig

Groupe de l'année

Bruno Pelletier - Miserere

Interprète masculin de l'année

Daniel Bélanger - Quatre saisons dans le désordre

Vidéoclip de l'année/Les temps fous

Chœur de l'Abbaye bénédictine de Saint-Benoît du Lac - Pax

Album de l'année - Classique/orchestre et grand ensemble

Angèle Dubeau et Alain Marion - Mozart : Opéra pour deux

Album de l'année - Classique/soliste et petit ensemble

Les certifications les galas et les concours

R.A.M.

JUNO AWARDS 1997

MUSICACTION a participé au financement des quatre productions suivantes mises en nomination lors des Juno Awards 1997 :

Album francophone - meilleur vendeur

Daniel Bélanger - Quatre saisons dans le désordre
Luce Dufault - Luce Dufault
Lara Fabian - Pure

Meilleur album solo de musique traditionnelle

Danielle Martineau - Bal Canaille

GALA DE LA SOCAN 1997

MUSICACTION félicite les auteurs et les compositeurs qui se sont mérités un prix lors de la 7^e édition du Gala de la SOCAN pour les chansons d'expression française les plus jouées à la radio.

Les œuvres suivantes se retrouvent sur des disques financés par MUSICACTION :

Le Blues d'la rue

Réjean Bouchard/Richard Séguin

En manque de toi

Marie-Josée Zarb, Bruno Pelletier
Mario Hébert/Aldo Nova

Seigneur

Kevin Parent

Ce qu'il reste de nous

Marc Chabot/Richard Séguin

Father on the go

Kevin Parent

Soirs de scotch

Christian Mistral/Dan Bigras

Les deux printemps

Daniel Bélanger

Rester debout

Richard Séguin

Ton nom

Marjo/Jean Millaire

CONCOURS SUPPORTÉS PAR MUSICACTION POUR L'ANNÉE 1997-1998

Chansons en Fête de St-Ambroise 1997

Stéphane Bergeron (Bourse MUSICACTION)

Festival international de la chanson de Granby

Lauréat auteur-compositeur : David Bergeron (Bourse MUSICACTION)

GEGEPS Rock 1997 (10^e édition)

Kermess (Bourse MUSICACTION)

Festival de la Chanson de Petite-Vallée 1997 (15^e édition)

Daniel Boucher (Bourse MUSICACTION)

Ontario Pop 1997 (12^e édition)

Manon Charlebois (Bourse MUSICACTION)

Gala de la chanson de l'Île-du-Prince-Édouard 1997 (3^e édition)

Angèle Haché-Rix (Bourse MUSICACTION)

Le conseil d'administration

R.A.M.



Shelley Stein-Sacks

Président
Responsable des
projets spéciaux
Exploitation et détail
Trans-Canada Archambault



Michel Gendron

Vice-président, industrie
Président
Les Disques Tox inc.



Paul-Émile Beaulne

Vice-président, radiodiffuseurs
Vice-président exécutif
Radiomutuel inc.



Claude Beaudoin

Trésorier
Président
Télémedia Communications inc.



Ian MacLean

Secrétaire
Directeur de la programmation
CHOM-FM



Rosaire Archambault Jr.

Président
Trans-Canada Archambault inc.



Pierre Bertrand

Auteur-compositeur-
interprète



Jacques Boiteau

Directeur général, CFGL-FM
Radio Cogeco



Pierre Arcand

Vice-président exécutif
Métromédia CMR inc.



Lise Richard

Présidente
Arpège Musique inc.



Pierre Tremblay

Président
Productions Pierre Tremblay inc.



Gilles Valiquette

Auteur-compositeur-
interprète



Robert Pilon

Vice-président aux affaires
publiques, ADISQ

Direction générale



Lise Aubut

Directeur général

Équipe administrative



Isabelle Champagne



Gérard Charpentier



Louise Chenail



Martine Lévesque



Jérôme Tremblay

Collaborateurs ponctuels

(photos non disponibles)

Alain Barsalou

Lyne Boisvert

Yvan Ouimet

Josée Sabourin

AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION MUSICACTION

J'ai vérifié les états des résultats, de l'excédent cumulatif des produits sur les charges et de l'évolution de l'encaisse de **La Fondation Musicaction** pour l'exercice terminé le 31 mars 1998 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et l'évolution de l'encaisse de la société pour l'exercice terminé le 31 mars 1998 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables mentionnés à la note 3.



Denis Therrien
Comptable agréé

Le 29 mai 1998

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULATIF DES PRODUITS SUR LES CHARGES

PRODUITS

Contributions FACTOR Musicaction
Canada (note 4 - page 33)
Exploitation
Administration

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

1998

1997

2 864 183 \$
506 594
3 370 777

1 404 093 \$
248 856
1 652 949

Contributions des commanditaires
Remboursement de prêts
Intérêts

399 100
137 421
13 357

325 685
357 757
13 876

3 920 655 2 350 267

PRÊTS PARTICIPATIFS, BOURSES ET
CONTRIBUTIONS D'AIDE (annexe 1 - page 36)

2 898 501 1 962 366

1 022 154 387 901

CHARGES

Administration (annexe 2 - page 36)

511 177 371 508

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

510 977 \$ 16 393 \$

EXCÉDENT CUMULATIF DES PRODUITS SUR LES CHARGES AU DÉBUT

316 481 \$ 300 088 \$

EXCÉDENT CUMULATIF DES PRODUITS SUR LES CHARGES À LA FIN

827 458 \$ 316 481 \$

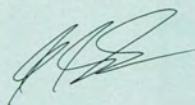
Les états financiers comprennent les notes complémentaires.

BILAN

	AU 31 MARS	
	1998	1997
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	824 473 \$	230 221 \$
Débiteurs (note 6 - page 34)	25 957	57 780
Frais imputables au prochain exercice	8 992	8 490
	859 422	296 491
IMMOBILISATIONS (note 7 - page 34)	62 034	36 955
	921 456 \$	333 446 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	54 309 \$	6 100 \$
Montant dû à FACTOR	32 165	
Versements de la dette à long terme	3 646	3 343
	90 120	9 443
DETTE À LONG TERME (note 8 - page 35)	3 878	7 522
	93 998	16 965
EXCÉDENT CUMULATIF DES PRODUITS SUR LES CHARGES	827 458	316 481
	921 456 \$	333 446 \$

Les états financiers comprennent les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

	EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	
	1998	1997
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	510 977 \$	16 393 \$
Poste hors liquidités imputé aux résultats		
Amortissement des immobilisations	17 828	14 652
Encaisse générée par les activités d'exploitation	528 805	31 045
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(42 907)	(8 360)
Encaisse absorbée par l'activité d'investissement	(42 907)	(8 360)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(3 341)	(3 063)
Encaisse absorbée par l'activité de financement	(3 341)	(3 063)
ÉVOLUTION NETTE DES POSTES DE FONDS DE ROULEMENT HORS DE L'ENCAISSE (note 5 - page 34)	111 695	26 351
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	594 252	45 973
ENCAISSE AU DÉBUT	230 221	184 248
ENCAISSE À LA FIN	824 473 \$	230 221 \$
Les états financiers comprennent les notes complémentaires.		

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1998

1 STATUT ET NATURE DE L'EXPLOITATION

La Fondation Musicaction a été constituée en date du 9 septembre 1985 en vertu de la partie II de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral.

La Fondation est une entreprise sans but lucratif qui a pour objet l'aide à l'enregistrement sonore, aux vidéoclips, aux tournées, à la promotion et à la mise en marché des enregistrements. Elle favorise aussi la commercialisation à l'étranger, le développement des entreprises ainsi que la distribution d'enregistrements sonores de musique spécialisée. À cette fin, la Fondation offre des programmes qui s'adressent aux maisons de disques, aux producteurs, aux artistes, aux éditeurs, aux gérants, aux distributeurs ainsi qu'aux auteurs et compositeurs canadiens.

2 FINANCEMENT DE LA FONDATION

Les produits de la Fondation proviennent principalement du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) du ministère du Patrimoine canadien par l'intermédiaire d'une entente de contribution entre le gouvernement du Canada et FACTOR Musicaction Canada qui se termine le 31 mars 2000, ainsi que des contributions de radiodiffuseurs-commanditaires et des remboursements de prêts.

3 PRINCIPES COMPTABLES UTILISÉS

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des particularités suivantes :

Produits

Les produits provenant des contributions de FACTOR Musicaction Canada sont comptabilisés en fonction des prêts et bourses accordés tandis que les produits provenant des radiodiffuseurs-commanditaires sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité de caisse.

Prêts participatifs

Les prêts participatifs sont accordés dans le but de financer les coûts directs de l'enregistrement de bandes maîtresses, de vidéoclips, de la promotion et de la mise en marché et de combler le manque à gagner lors de tournées. Ces prêts doivent être remboursés à même les recettes futures des projets financés par le programme.

Ces prêts portent intérêt au taux de 12 % l'an à compter de la date où la personne ou l'organisme qui a reçu le prêt est en défaut, tel que défini dans les conventions de prêt. En raison du remboursement incertain des prêts, ceux-ci sont portés à la dépense lorsque les sommes sont prêtées. Le remboursement de ces prêts est comptabilisé comme revenu lors de l'encaissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1998

3 PRINCIPES COMPTABLES UTILISÉS (SUITE)

Bourses et contributions d'aide

Les bourses sont accordées à des artistes débutants afin d'aider ceux-ci à obtenir des contrats de production de disques ainsi qu'à des auteurs et compositeurs dans le but de produire un nouveau répertoire original. De plus, l'industrie de l'enregistrement sonore peut tirer avantage de contributions d'aide pour prendre de l'expansion sur les marchés étrangers, pour développer leurs plans de financement et de gestion et finalement pour soutenir la distribution des enregistrements sonores de musique spécialisée. Ces bourses et ces contributions d'aide sont portées à la dépense lorsque les sommes sont allouées.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel informatique	4 ans
Améliorations locatives	10 ans
Équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	7 ans

Impôts sur le revenu

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, La Fondation Musicaction est un organisme sans but lucratif et est, par conséquent, exempté d'impôts sur le revenu.

4 CONTRIBUTIONS FACTOR MUSICACTION CANADA

	1998	1997
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) du ministère du Patrimoine canadien. Volet francophone, 40 % de 8 525 000 \$ (1997, 40% de 4 200 000 \$).	3 410 000 \$	1 680 000 \$
Portion de cette aide attribuée à la distribution d'enregistrements sonores de musique spécialisée remboursée à FACTOR pour ce volet.	(32 695)	(20 942)
	3 377 305	1 659 058
Charges d'exploitation de FACTOR Musicaction Canada	(6 528)	(6 109)
	3 370 777 \$	1 652 949 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1998

5 ÉVOLUTION NETTE DES POSTES DE FONDS DE ROULEMENT HORS DE L'ENCAISSE

	1998	1997
Débiteurs	31 823 \$	40 638 \$
Frais imputables au prochain exercice	(502)	(2 955)
Créditeurs et frais courus	48 209	(11 332)
Montant dû à FACTOR	32 165	
	111 695 \$	26 351 \$

6 DÉBITEURS

	1998	1997
FACTOR		740 \$
Commanditaire		34 475
Taxes de vente	25 957	22 565
	25 957 \$	57 780 \$

7 IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 1998	Valeur nette 1997
Mobilier et équipement de bureau	17 011 \$	8 058 \$	8 953 \$	6 237 \$
Matériel informatique	70 127	31 523	38 604	12 525
Améliorations locatives	9 556	3 346	6 210	7 166
Équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	19 307	11 040	8 267	11 027
	116 001 \$	53 967 \$	62 034 \$	36 955 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 1998

8 DETTE À LONG TERME

	1998	1997
Obligation relative à la location de l'équipement, remboursable par versement trimestriels de 1 048 \$, incluant les intérêts calculés à 9,13 %, échéant en août 1999.	7 524 \$	10 865 \$
Versements échéant au cours du prochain exercice	3 646	3 343
	3 878 \$	7 522 \$
Les versements des 2 prochains exercices sont :		
1999		4 214
2000		4 033
		8 247
Moins : intérêts théoriques		723
		7 524 \$

9 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a versé des prêts participatifs et contributions d'aide à des entreprises apparentées pour un montant de 279 129 \$ (1997, 224 339 \$). Ces dernières sont apparentées dû au fait que leurs représentants siègent au conseil d'administration.

Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par la société et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

10 ENGAGEMENTS

Contrats de prêts et bourses

La Fondation s'est engagée à verser des prêts et bourses pour une somme totalisant 2 069 776 \$ (1997, 727 179 \$). De cette somme, une portion de 213 501 \$ (1997, 70 921 \$) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

Bail

La Fondation loue ses espaces en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant le 30 juin 2004. Les versements exigibles sont approximativement de 31 000 \$ par année et ils s'élèveront à environ 189 664 \$ d'ici à l'échéance.

11 CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

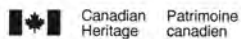
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE 1 - PRÊTS PARTICIPATIFS, BOURSES ET CONTRIBUTIONS D'AIDE

	EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	
	1998	1997
Enregistrements sonores et vidéoclips	1 801 766 \$	1 614 000 \$
Promotion/Mise en marche/Tournées	870 463	98 816
Développement des entreprises	210 861	233 550
Distribution de musique spécialisée	15 411	16 000
	2 898 501 \$	1 962 366 \$

CHARGES ANNEXE 2 - ADMINISTRATION

Salaires, charges sociales et gestion	329 244 \$	218 943 \$
Loyer	36 955	35 763
Déplacements	13 986	12 886
Représentation	7 370	4 133
Publicité	27 161	32 353
Honoraires professionnels	22 705	14 739
Poste et messagerie	9 117	9 450
Papeterie et frais de bureau	30 680	12 534
Communications	9 582	8 998
Assurances	3 356	3 855
Abonnements et cotisations	2 340	2 072
Intérêts de l'équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	853	1 130
Amortissement des immobilisations	17 828	14 652
	511 177 \$	371 508 \$



Depuis 1986, MUSICACTION gère les fonds du programme du Ministère du Patrimoine canadien destinés à l'enregistrement sonore.

Ces fonds ont été augmentés de façon substantielle le 1^{er} avril 1997 pour une période de trois ans, passant de 1 680 000 \$ à 3 410 000 \$.

Ces fonds nouveaux sont principalement destinés à la promotion et à la mise en marché des enregistrements sonores sur le plan national et international. Grâce à ces fonds supplémentaires, MUSICACTION a mis en place cinq nouveaux programmes pour soutenir la promotion, la mise en marché et la tournée.

MUSICACTION, au nom des créateurs, des artistes, des producteurs et de tous les intervenants de l'enregistrement sonore, tient à en remercier le ministère du Patrimoine canadien et sa ministre, l'honorable Sheila Copps.

MUSICACTION 